

RUANDA-URUNDI

Vu et vérifié et porté en 10 Frs 10.000
au L. C. N° 89 du 24/1/61

Le Comptable Territorial, 931.

BON DE DÉPENSE pour la somme

de (1) ~~Arava~~ Dix mille francs -

motif (2) Arava traitement d'excubre Administrateur.

Agent MPAKANIYE Lélig. no 2804 (Pers du Résident
du Rwanda.

RUHENGERI



18335

A Ruhengeri, le 24/1 1961

Le (3) ES 900 RINDRO

Rudey

Vu payer: Le ou les temoins,

pour acquit de la somme de
dix mille francs (10.000 frs)

MPAKANIYE

Livre de caisse n°

Vu pour approbation, vérification et imputation à charge de l'article 91-09-003.01.00 900

du et inscription à la fiche mod. I ter n°

Le

- (1) En toutes lettres.
- (2) Motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification
- (3) Chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon.